



# Faire une demande de subvention publique

## Qu'est-ce que c'est ?

Les associations peuvent prétendre à des subventions publiques (plus de détails sur [Service Public](#)).

Pour les associations sportives, c'est l'[Agence Nationale du Sport](#) (A.N.S.) qui pilote les principales demandes d'aide : appels à projets par discipline et soutien à l'emploi.

## Comment faire une demande ?

Toutes les demandes de subventions publiques sont dématérialisées et se font en ligne, via la plateforme : [Le Compte Asso](#).

## Pour qui ?

Toutes les associations sportives enregistrées au [répertoire SIRENE](#) de l'INSEE souhaitant obtenir de l'aide pour son développement, l'embauche, ...

*À noter que toutes les associations peuvent obtenir un numéro SIREN et donc être enregistrées au répertoire SIRENE.*

## Obtenir un numéro SIREN

Le Système d'Identification du Répertoire des Entreprises, couramment appelé "numéro SIREN" est un code INSEE unique qui sert à [identifier une entreprise, un organisme ou une association](#). Il s'obtient sur [simple demande](#).



# Quelles démarches pour obtenir un numéro SIREN ?



Selon votre situation, vous n'avez pas les mêmes démarches à effectuer :

- Association de la Loi 1901 : les demandes se font uniquement en ligne via Le Compte Asso,
- Association d'Alsace-Moselle : les demandes sont à adresser à l'INSEE via le mail [sirene-associations@insee.fr](mailto:sirene-associations@insee.fr).

## INSEE

Une simple demande permet d'obtenir un numéro SIREN et d'être enregistré au répertoire officiel SIRENE afin de prétendre aux subventions publiques.

Pour les **associations d'Alsace-Moselle**, la demande doit être présentée sous forme de courrier officiel qui contient obligatoirement :

- Informations sur le club : nom et adresse de l'association, commune du siège social (si différente),
- Exemple des statuts et extrait de parution au Journal Officiel (ou inscription au tribunal ou à la préfecture),
- Signature originale manuscrite du représentant légal de l'association et cachet du club (si existant),
- Envoyer la demande à l'adresse mail : [sirene-associations@insee.fr](mailto:sirene-associations@insee.fr).

Pour votre courrier, vous pouvez utiliser le modèle proposé via ce [lien](#).

Pour toutes informations complémentaires, contactez l'INSEE via

Mail : [sirene-associations@insee.fr](mailto:sirene-associations@insee.fr)

Téléphone : 03 72 40 87 40 (de 13h30 à 16h30)

## Le Compte Asso

Le Compte Asso est le site officiel de gestion des associations.

Il permet aux **associations de la Loi 1901** de demander un numéro SIREN afin d'accéder notamment aux demandes de subventions de l'État ou de l'A.N.S.

Pour vous aider dans vos démarches, nous vous invitons à suivre ce [lien](#) :

- Comment créer un compte ?
- Déposer un dossier A.N.S. - Projets Sportifs Fédéraux.

Conseil : avant de débiter vos démarches, munissez-vous de votre numéro RNA (identifiant unique de l'association attribué lors de son enregistrement et composé de 10 caractères (commençant par "W" et suivi de 9 chiffres)).

